

## Consultations publiques de l'ARCEP sur les projets de décision relatives :

- à la collecte d'informations concernant le déploiement et la commercialisation des réseaux fixes à haut et très haut débit
- aux modalités de publication de cartes de couvertures des réseaux et des services fixes, et aux modalités de transmission des informations sous-jacentes

### Réponse de l'AVICCA (janvier 2018)

A titre liminaire, l'AVICCA partage l'analyse de l'ARCEP selon laquelle les cartes actuelles de couverture des réseaux fixes sont en décalage complet avec les attentes des particuliers. Ceux-ci ne peuvent plus depuis longtemps se contenter d'une information souvent binaire (couvert/non couvert), avec des cartographies aussi imprécises géographiquement qu'en terme de qualité de service réellement disponible.

De plus, ces informations sont – volontairement ou non – non-comparables d'un opérateur à l'autre, d'une technologie à l'autre. Les outils d'éligibilité sont souvent basiques (vous êtes éligibles / non éligibles), et ne permettent pas de situer le niveau de débit disponible à une adresse donnée par rapport à son environnement.

Enfin, la notion de débit remontant est généralement la grande absente de ces cartographies, alors même que cette information est de plus en plus recherchée.

L'État, au travers du Plan France THD, a publié un observatoire du THD qui a permis une avancée réelle en termes de transparence sur les technologies et les débits disponibles sur une zone d'habitat suffisamment précise pour y identifier son habitation. L'outil permet également de disposer de statistiques à la commune ou au département, ce qui permet de se comparer par rapport au restant du territoire. L'outil permet enfin de suivre les déploiements notamment FttH, ce qui constitue un élément de transparence particulièrement appréciable.

Cependant, cet observatoire reste imparfait : outre une actualisation parfois tardive, les données ne permettent pas d'identifier les opérateurs présents ni les débits remontants. De même, si le panel de technologies présentées est le plus large que l'on puisse trouver, il reste incomplet. Enfin, s'agissant du suivi des déploiements à venir, l'outil dépendant du bon vouloir des opérateurs, il est peu probable que l'information délivrée soit exhaustive

L'AVICCA soutiendra donc l'ensemble des dispositions des projets de décision permettant de renforcer les obligations faites aux opérateurs en matière de communications d'une information précise géographiquement et en terme de débit.

L'AVICCA souhaite que l'ARCEP contrôle les informations communiquées et s'appuie sur le crowdsourcing pour mieux repérer les incohérences à contrôler.

L'AVICCA souhaite que les données en open-data permettent de pouvoir concaténer les informations disponibles à des échelles infra-communales (PM/SRO, SRC), communale, intercommunale, départementale et régionale.

L'AVICCA souhaite enfin que ces informations soient disponibles sur l'ensemble du territoire, y compris les territoires ultramarins. L'association demande également à ce que les doublonnements de réseau FttH puissent apparaître sur les rendus cartographiques et les données associées.

## **1) Collecte d'informations concernant le déploiement et la commercialisation des réseaux fixes à haut et très haut débit**

S'agissant de la BLOM, l'AVICCA partage la position de l'ARCEP et confirme que les demandes faites sont pleinement justifiées.

Cependant, l'AVICCA souhaite des informations complémentaires s'agissant des données des opérateurs commerciaux : ainsi, à la maille PM, il convient de pouvoir distinguer dans les accès commercialisables ceux qui le sont avec contrainte de délai (parce que dépendant de locaux raccordables à la demande) ; une telle information permettrait d'évaluer l'appétence des opérateurs pour les prises raccordables à la demande, alors même que certains acteurs importants du marché ont déclaré à l'AVICCA se désintéresser à ce stade à cette catégorie d'accès.

## **2) Modalités de publication de cartes de couvertures des réseaux et des services fixes, et aux modalités de transmission des informations sous-jacentes**

### **Question 1**

---

L'AVICCA estime que les seuils d'application sont adaptés. Elle souhaite toutefois que les petits acteurs du marché soient accompagnés par le régulateur pour fournir au plus vite ces informations sans attendre l'année accordée ; en effet, sur de nombreux réseaux FttH publics, les OCEN tardant à venir, il y aurait une déperdition importante de l'information pour les acteurs publics.

### **Question 2**

---

L'AVICCA partage la proposition de l'ARCEP.

### **Question 3**

---

L'AVICCA estime que la notion de zone sans accès peut induire en erreur : par exemple, la technologie satellite est en théorie disponible partout en métropole, mais commercialisée sur une grande partie du territoire de manière variable, en fonction de la saturation d'un faisceau satellite et de sa désaturation suite à des opérations de montée en débit ou de FttH. De même, dans l'acceptation courante de ce qu'est le haut débit, il semble difficile de faire apparaître sur une carte qu'un opérateur peut se prévaloir d'offrir du haut débit à une personne en lui vendant un accès à 512 Kbit/s. L'AVICCA suggère donc les classes suivantes :

- Zone sans accès ou à débit très limité ;
- Débit compris entre 1 Mbit/s et 3 Mbit/s ;
- Débit compris entre 3 Mbit/s et 8 Mbit/s ;
- Débit compris entre 8 Mbit/s et 30 Mbit/s ;
- Débit compris entre 30 Mbit/s et 100 Mbit/s ;
- Débit supérieur à 100 Mbit/s.

Il est au demeurant essentiel qu'apparaissent de manière visible les technologies qui offriront un accès non illimité, comme le satellite ou la 4G fixe.

Par ailleurs, l'AVICCA demande que l'information des débits remontants disponibles soit communiquée dans les mêmes conditions, détails et classes de débits que celles traitant des débits descendants. Les annexes laissent à penser que cette information étant demandée aux

opérateurs, elle pourrait être disponible dans le rendu cartographique, le serveur d'éligibilité et les opendata associées, mais cela reste à confirmer.

Enfin, l'AVICCA souhaite que l'ARCEP prévoie une évolution de la terminologie et de ces classes dans le temps, en prévoyant par exemple de réviser la présente décision tous les 4 ans, ou de tenir compte dès à présent des objectifs du Gouvernement. Ainsi, la décision pourrait prévoir qu'à l'horizon de 2020, ne seraient qualifiables de haut débit que les débits de plus de 8 Mbit/s (actuellement appelé « le bon haut débit »).

---

#### **Question 4**

---

L'AVICCA est parfaitement favorable à ce que le référentiel commun de localisation des bâtiments soit imposé par l'ARCEP. L'AVICCA demande toutefois au régulateur de veiller à ce que le référentiel retenu ne soit pas discriminant pour certains acteurs, notamment ceux disposant d'une moindre envergure commerciale. L'Autorité pourrait utilement choisir ce référentiel et le mettre à disposition auprès de l'ensemble des acteurs avant d'exiger, éventuellement après un délai raisonnable d'appropriation, de restituer les informations sur la base de ce référentiel unique. Un lien avec la problématique de l'adressage pourra opportunément être fait s'agissant de cette question.

Par ailleurs, quand bien même la question 4 n'évoque pas ce point, l'AVICCA attend de l'ARCEP que la restitution cartographique ne puisse travestir la réalité en jouant sur le niveau de détail géographique et la moyennisation des données sur une échelle trop large. A cet égard, l'AVICCA souligne que la représentation actuelle de l'observatoire du THD élaboré par la Mission Très Haut Débit de l'Agence du Numérique, à savoir des cercles autour des PC, est en soit assez satisfaisante en termes de précision et de lisibilité, mais pourrait être grandement améliorée par une échelle de zoom plus forte. L'AVICCA demande à l'ARCEP d'éviter les aplats de couleurs trop larges et sur des zones inhabitées, ainsi que des colorations trop équivoques. Un code couleur unique et tranché d'une classe à l'autre semble devoir s'imposer.

---

#### **Question 5**

---

L'AVICCA partage la proposition de l'ARCEP.

---

#### **Question 6**

---

L'AVICCA partage la proposition de l'ARCEP.

---

#### **Question 7**

---

L'AVICCA invite l'Autorité à considérer les attendus généraux exprimés dans le préambule à la présente réponse. L'association note toutefois que, s'agissant des réseaux radio, la représentation peut poser des difficultés importantes et qu'un retraitement par l'Autorité des données et cartographies fournies semble difficilement réalisable, tant les modèles de propagation de données d'une part, et des hypothèses retenus par les opérateurs radio d'autres part pour les équipements de réception (indoor/outdoor, implantation à 6 m, 9 m, 12 m etc.) peuvent modifier du tout au tout une représentation de la couverture de ces technologies. L'AVICCA estime que l'Autorité ne pourra pas s'épargner d'harmoniser préalablement les conditions d'élaboration de ces cartographies entre opérateurs.

Par ailleurs, quelle que soit la technologie, l'AVICCA souhaite que les particuliers puissent avoir connaissance de l'éventuelle origine publique (partielle ou totale) de la technologie et du débit associé qui leur sont proposés, notamment :

- xDSL dégroupé par un RIP,
- xDSL disponible après opération de montée en débit financée par une collectivité (NRA ZO et NRA MED),
- FttH déployé par un RIP,
- FttLA public,
- THD radio public,
- 4G fixe collectée par un RIP et/ou raccordement financé par la puissance publique,
- raccordement au satellite financé par la puissance publique.

Enfin, s'agissant des opérations de montée en débit, l'AVICCA demande à l'ARCEP de prévoir dans les opendata pour chaque PRM MED :

- les informations concernant les opérateurs dégroupés présents ;
- le nombre de lignes total du PRM MED et le nombre de lignes effectivement commercialisés.

### **Question 8**

---

L'AVICCA estime que, pour des raisons de lisibilité et de comparabilité, les mêmes classes de débit soient retenues pour les réseaux filaires et radio.

### **Autres remarques**

---

L'AVICCA note que s'agissant du point 3.3, aucune question n'est posée. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, l'association souhaite que le service d'information sur l'éligibilité puisse être articulé avec la problématique de l'adressage.